



Rome, le 6 avril 2020

Cher Monsieur le Proviseur,

Faisant suite à notre courriel du 18 mars, à notre entretien du samedi 4 avril et à votre dernier courriel à l'adresse des familles du Lycée Chateaubriand, dans le même esprit de dialogue continu, nous vous demandons formellement la convocation d'un Conseil d'établissement extraordinaire, pour discuter ensemble au sein de la plus haute des instances scolaires des mesures qui pourraient être partagées pour affronter les conséquences, autant pour le Lycée que pour les familles, de la pandémie provoquée par le Covid19.

Comme partagé, les familles sont durement touchées par la crise économique liée à la crise sanitaire et ont des difficultés à assurer seules le financement du Lycée nécessaire à assurer la continuité pédagogique pour nos enfants et la survie de notre communauté scolaire et de notre école.

C'est pourquoi nous sollicitons à nouveau la mise en place d'un véritable plan d'urgence exceptionnel afin d'aider toute la communauté scolaire, qui puisse réduire le risque de défection de nombreuses familles et, par conséquent, celui de faillite de notre établissement : sans familles il n'y a pas d'élèves et sans élèves il n'y a pas d'école.

En sachant bien que la décision sur ce genre de plan exceptionnel est prise au niveau central par l'AEFE, nous vous demandons, Monsieur le Proviseur, de demander au Directeur de l'Agence la mise en place de mesures extraordinaires qui devraient vous permettre:

- d'assurer - malgré l'implication déjà forte et très appréciée des équipes de direction et des enseignants que nous remercions sincèrement et profondément en ce moment de crise - une continuité pédagogique constante et autant que possible homogène, dans la conviction que l'enseignement à distance ne remplacera jamais l'école, mais ne doit pas non plus devenir une excuse qui puisse pousser les familles à ne pas payer les frais du troisième trimestre, voire éviter de réinscrire leurs enfants à la rentrée prochaine pour s'adresser à la concurrence (toujours plus performante);
- de réduire les écologies durant la période de crise et d'enseignement à distance et déjà à partir de la prochaine facture, afin que les familles puissent mieux faire face aux dépenses supplémentaires (arrêts de travail, chômage technique, difficultés financières liées à des dépenses inattendues etc.). A ce sujet, nous vous invitons à réfléchir sur l'opportunité d'une réduction plus importante pour ce qui concerne les classes maternelles, pour lesquelles la continuité pédagogique est, objectivement, très difficile à garantir vu l'âge des élèves et leur manque d'autonomie;
- de faire face aux pertes que le Lycée pourra subir afin de préserver sa santé financière pour traverser la crise;
- de mettre en œuvre des mesures de solidarité pour toutes les familles et des mesures « ad hoc » pour les cas spécifiques les plus graves (échéanciers de paiement, suspensions de frais etc.);
- de ne pas risquer de rompre le lien de confiance qui lie les familles à notre école;
- d'assurer la tenue de Conseils d'établissement extraordinaires et/ou la mise en place d'un Comité de gestion de crise Covid19 (avec tous les représentants de l'administration, du personnel et des parents), qui puissent assurer un dialogue constant au sein de toute la communauté scolaire sur le suivi de la crise et des mesures actées et à acter.

En ce sens et dans l'esprit indiqué d'assurer en premier la continuité pédagogique et la survie de notre Lycée, nous vous prions encore, Monsieur le Proviseur, de demander à l'AEFE l'adoption immédiate de toutes les mesures suivantes dans l'intérêt du Lycée Chateaubriand et du réseau même dont il fait partie:

- (i) une contribution directe/aide de la part de l'AEFE (e.g., l'octroi d'une subvention de fonctionnement sous critères à définir);
- (ii) toute mesure de baisse des charges du Lycée disponible au niveau AEFE/central (e.g., suspension du paiement des prêts d'Etat de la part de l'établissement pendant un an au moins, demandes de financement aux banques qui puissent alléger le poids des coûts sur le Lycée, report partiel ou total de la PRR, baisse des taux de PFC et le calcul de la PFC sur le chiffre d'affaires effectif, remboursement des frais liés à la participation à la formation continue etc.);
- (iii) l'attribution au Lycée d'une autonomie financière temporaire, pour gérer la crise dans l'immédiat (e.g., possibilité de recours au fond de roulement du Lycée de façon autonome et libre sans que celui-ci soit ponctionné de la part de l'AEFE, possibilité de recours aux mesures mises en place eu niveau local par l'Etat italien comme celles prévues par le Decret « Cura Italia » ainsi que toutes les autres disponibles de façon plus ordinaire, renégociation des contrats avec les différents prestataires etc.);
- (iv) un moratoire de tous les programmes d'investissement non essentiels et non encore entamés;
- (v) la suppression de toute augmentation des frais de scolarité, même déjà votée, pour l'année prochaine;
- (vi) l'augmentation de l'enveloppe des bourses;
- (vii) la mise en place d'une « caisse de solidarité Covid19 » qui puisse recevoir dons et subventions spécifiques pour aider les familles en difficultés.

Nous vous prions donc, Monsieur le Proviseur, de revenir vers nous dès que vous aurez pu partager nos préoccupations et adresser nos requêtes à l'AEFE et que vous aurez des réponses sur ce qui précède, pour un suivi auprès des familles du Lycée Chateaubriand.

Enfin, il est inutile de souligner encore que la survie du Lycée que vous avez bien évoqué dans vos courriels à la communauté scolaire repose sur la capacité à garder toutes les familles et à leur assurer une aide concrète. En sachant donc pouvoir compter sur votre plein engagement, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Proviseur, l'assurance de nos meilleurs sentiments